

Opinion / Journaliste

## Opinion : Les Italo-Canadiens doivent être indemnisés, et non seulement des excuses.

*Le passage du temps ne dispense pas le gouvernement de son devoir de faire de son mieux pour réparer le préjudice causé par sa violation reconnue des droits.*

Ralph Mastromonaco • Bulletin spécial de la Gazette de Montréal

28 avril, 2021 • Lecture 3 minutes • (Traduction)



La balance de la justice :

« Comment une société attachée à l'État de droit et aux droits de l'homme peut-elle tenter de réparer un tort par des excuses, sans rien faire pour réparer le tort causé par ce tort ? » demande Ralph Mastromonaco.

PHOTO PAR

DAMIEN MEYER /AFP/Getty Images

Les réactions mitigées à l'annonce que des excuses officielles pour l'internement des Italo-Canadiens pendant la Seconde Guerre mondiale seront présentées par le premier ministre Trudeau en mai ne devraient pas être une surprise. Les Italo-Canadiens ont tout à fait le droit d'exprimer ce qu'ils pensent de cette annonce et ne devraient certainement pas avoir honte de ne pas avoir exprimé d'exaltation sans réserve. Certains peuvent ressentir de la gratitude enthousiaste à l'égard de cette expression d'excuses. D'autres, cependant, ont le droit d'exprimer leur déception face à la mesure de l'injustice qui n'est pas traitée par ces excuses – le manque de réparer le mal qui a été fait. L'internement des Italo-Canadiens pendant la Seconde Guerre mondiale était un acte de discrimination flagrant et contraire à tout ce que le Canada représentait à l'époque et a défendu depuis.

### **L'internement était une injustice totale.**

Il a causé des dommages inacceptables aux internés et des difficultés importantes à ceux qui comptaient le plus dans la vie de ces hommes et leurs familles. Les Canadiens des générations futures ne doivent jamais oublier que nos internés italo-canadiens n'étaient pas des caractéristiques unidimensionnelles que nous pourrions lire comme une note de bas de page du récit historique de l'expérience du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale. C'étaient de vraies personnes vivantes qui respiraient, le mari, le père, le fils, le frère, le neveu, le cousin de quelqu'un(e), quelqu'un qui aimait et était aimé.

Des emplois ont été perdus, des entreprises construites et des biens acquis grâce à un travail acharné honnête ont été confisqués, sous un prétexte juridique immoral, des Canadiens respectueux de la loi qui n'ont commis aucun crime. Les Italo-Canadiens étaient considérés comme des ennemis de notre pays simplement en raison de leur héritage italien. L'internement de 600 Italo-Canadiens n'avait rien à voir avec l'objectif de guerre légitime du Canada axé sur la libération de l'Europe de la tyrannie des nazis et des fascistes, mais avait tout à voir avec la haine xénophobe irrationnelle.

Comment une société dédiée à la primauté du droit et aux droits de la personne peut-elle tenter de réparer un tort en présentant des excuses tout en ne faisant rien pour réparer le préjudice causé par ce tort?

Après cinq décennies, la communauté canadienne d'origine japonaise a reçu à juste titre des excuses officielles de notre gouvernement et un programme d'indemnisation de 300 millions de dollars du gouvernement conservateur Mulroney le 22 septembre 1988. Cette compensation comprenait 21 000 \$ pour chacun des 13 000 survivants, 12 millions de dollars pour un fonds communautaire japonais et 24 millions de dollars pour la création d'une fondation canadienne de relations raciales visant à prévenir la récurrence d'une telle discrimination. Il n'y a aucune raison pour que la communauté italo-canadienne soit traitée différemment.

Le 4 novembre 1990, le premier ministre Mulroney a présenté des excuses pour l'internement des Italo-Canadiens dans une allocution au Congrès national italien à Toronto. Certes, il s'agissait d'un geste d'une certaine importance, mais il est clair qu'il ne s'agissait pas d'excuses officielles présentées par notre premier ministre à la Chambre des communes.

Le Parti libéral a formé le gouvernement du Canada pendant un bon nombre des vingt et un ans qui se sont écoulés depuis la première initiative du premier ministre Mulroney pour redresser la situation dans ce dossier. Le gouvernement libéral d'aujourd'hui a finalement fait un pas dans la bonne direction. Bien que les excuses officielles qui doivent être présentées en mai soient bien intentionnées et méritent une certaine appréciation, elles n'en demeurent malheureusement pas suffisantes sur le plan des droits humains.

Il n'y a pas de délai de prescription sur une violation des droits humains qui prend un pays environ quatre-vingt ans pour finalement reconnaître officiellement et s'excuser pour ce tort. Le passage du temps ne libère pas le gouvernement de son devoir de faire de son mieux pour réparer les dommages causés par sa violation des droits humains qu'il a admise.

Le passage du temps peut rendre difficile la tâche de déterminer la juste réparation, mais ce n'est pas une raison pour être dissuadé de faire l'effort qui rapprochera notre société de la véritable pleine mesure de justice due à une communauté méritante.

Notre Canada peut faire mieux !

Montréal, le 1er avril 7, 2021.

Ralph Mastromonaco pratique le droit criminel à Montréal.